



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Auxerre le **12 AOUT 2025**

Service Forêt, Risques, Eau et Nature
Unité Risques Naturels - Vu MB

Affaire suivie par : Charline PINARDON
Tél : 03 86 48 42 93
ddt-sefren-risques@yonne.gouv.fr

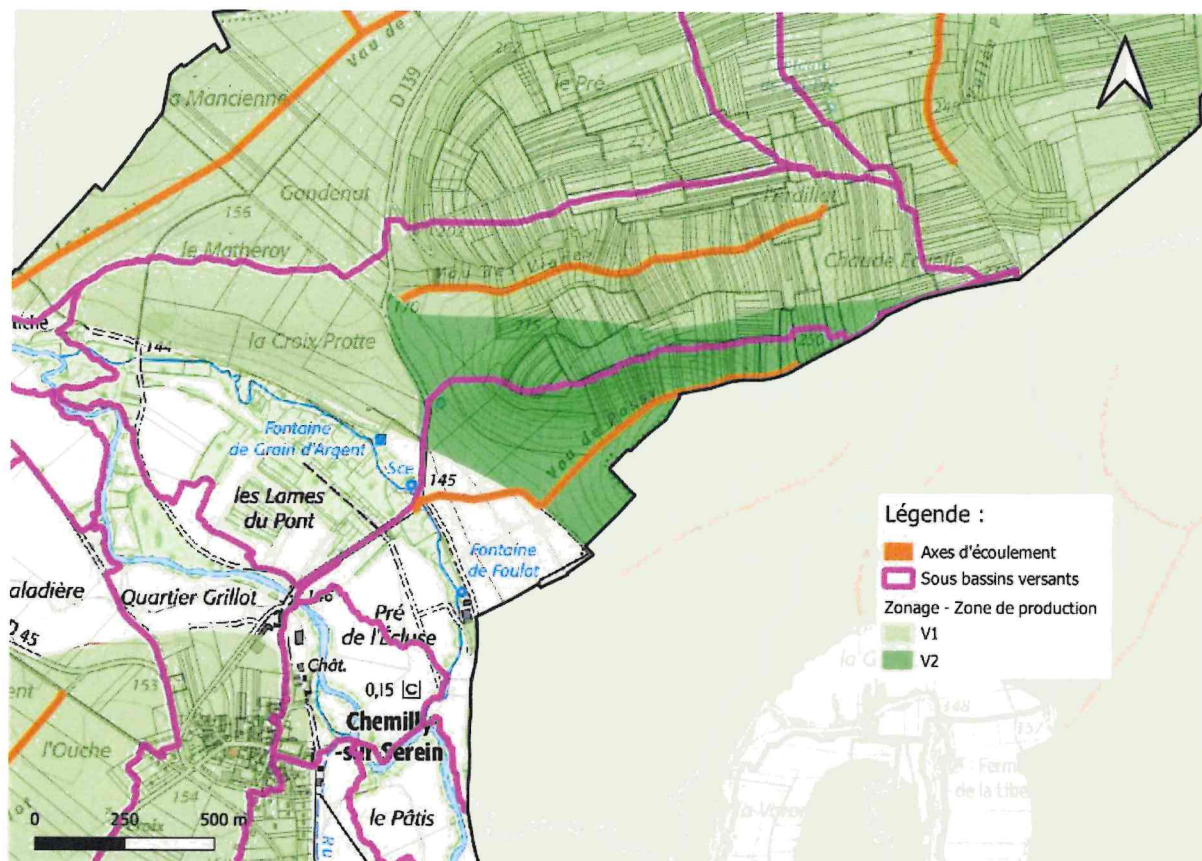
Objet : Rapport des modifications apportées à la carte du zonage réglementaire du Plan de prévention des Risques de ruissellement du Chablisien - Chemilly-sur-serein

Ce rapport présente les modifications apportées à la carte de projet de zonage dans le cadre de la révision du Plan de Prévention des Risques Naturels de Ruissellement et de Coulées de Boues du Bassin versant du Chablisien (PPR du Chablisien).

Pour information, ce rapport ne reprend que les remarques faites sur la carte de zonage réglementaire.

Vous trouverez les modifications effectuées sur la carte version V1.

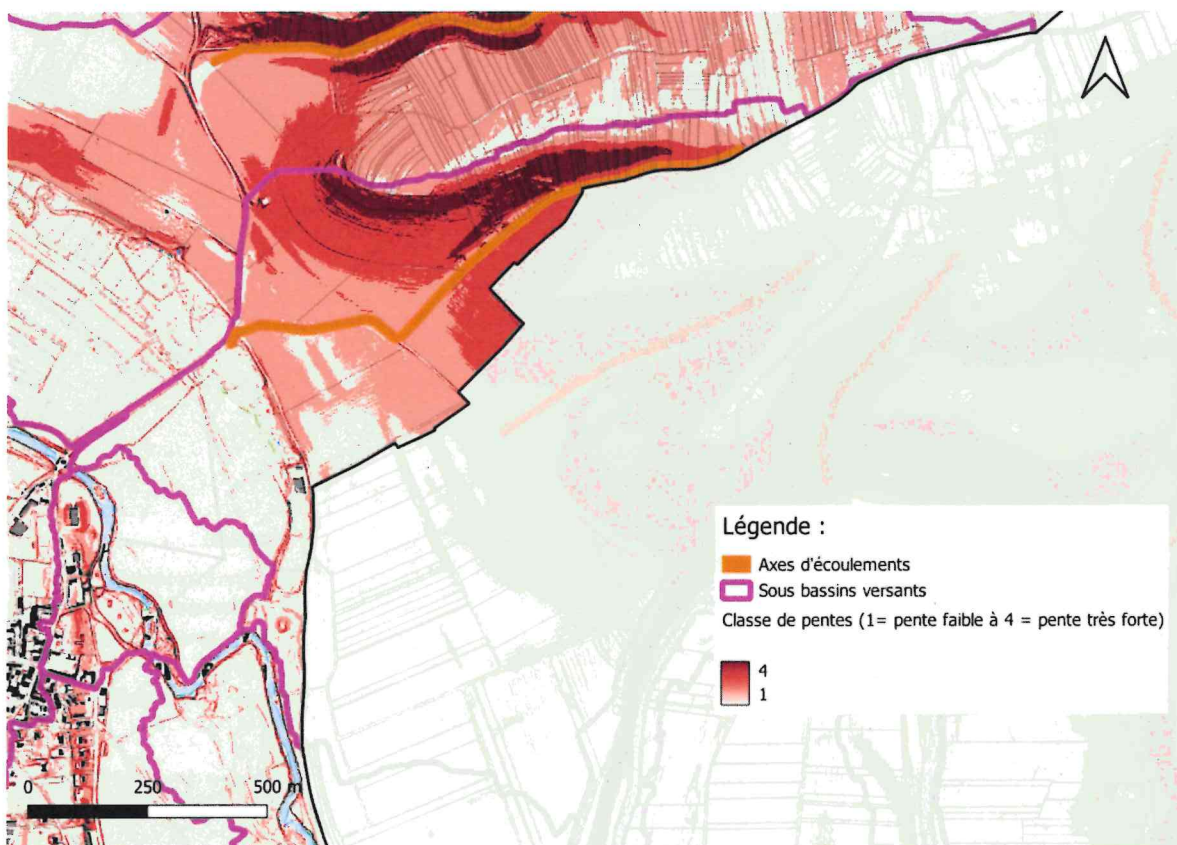
I – Vau de Passy:



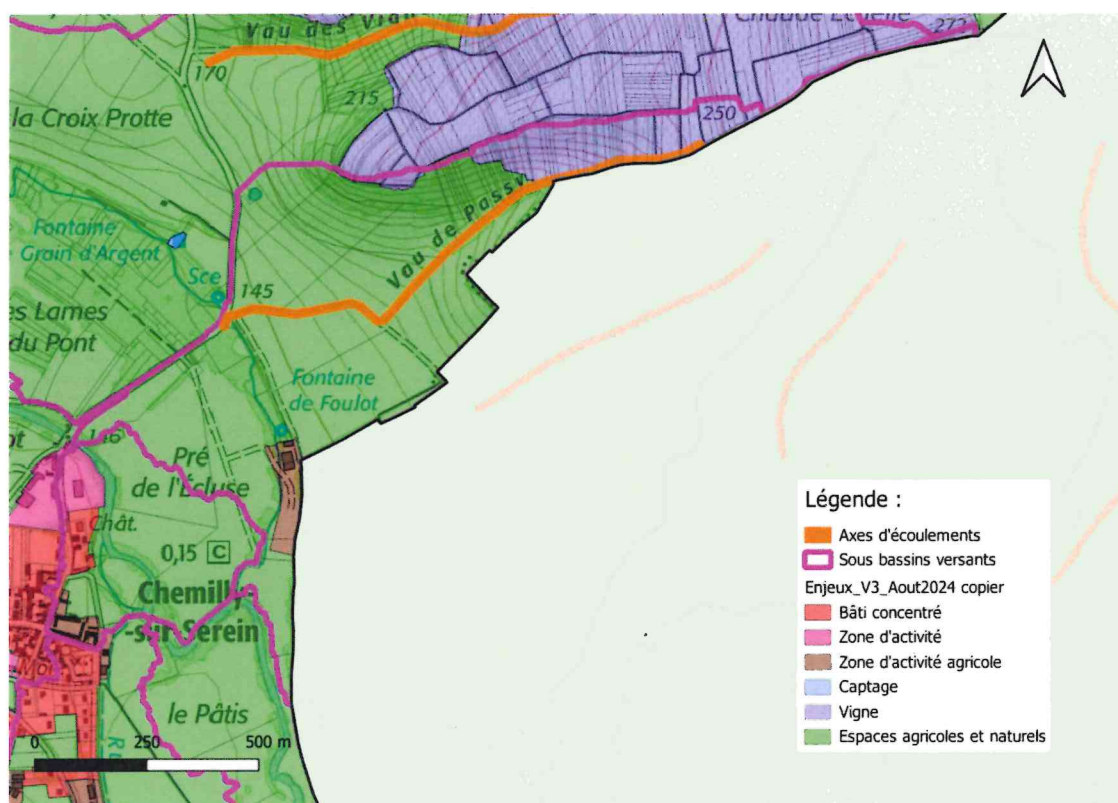
Projet de zonage réglementaire

La vallée Vau de Passy est classée zone verte V2 sur le projet de zonage réglementaire. Or, la commune de Chemilly-sur-Serein trouve que le zonage de cette vallée a été surévalué.

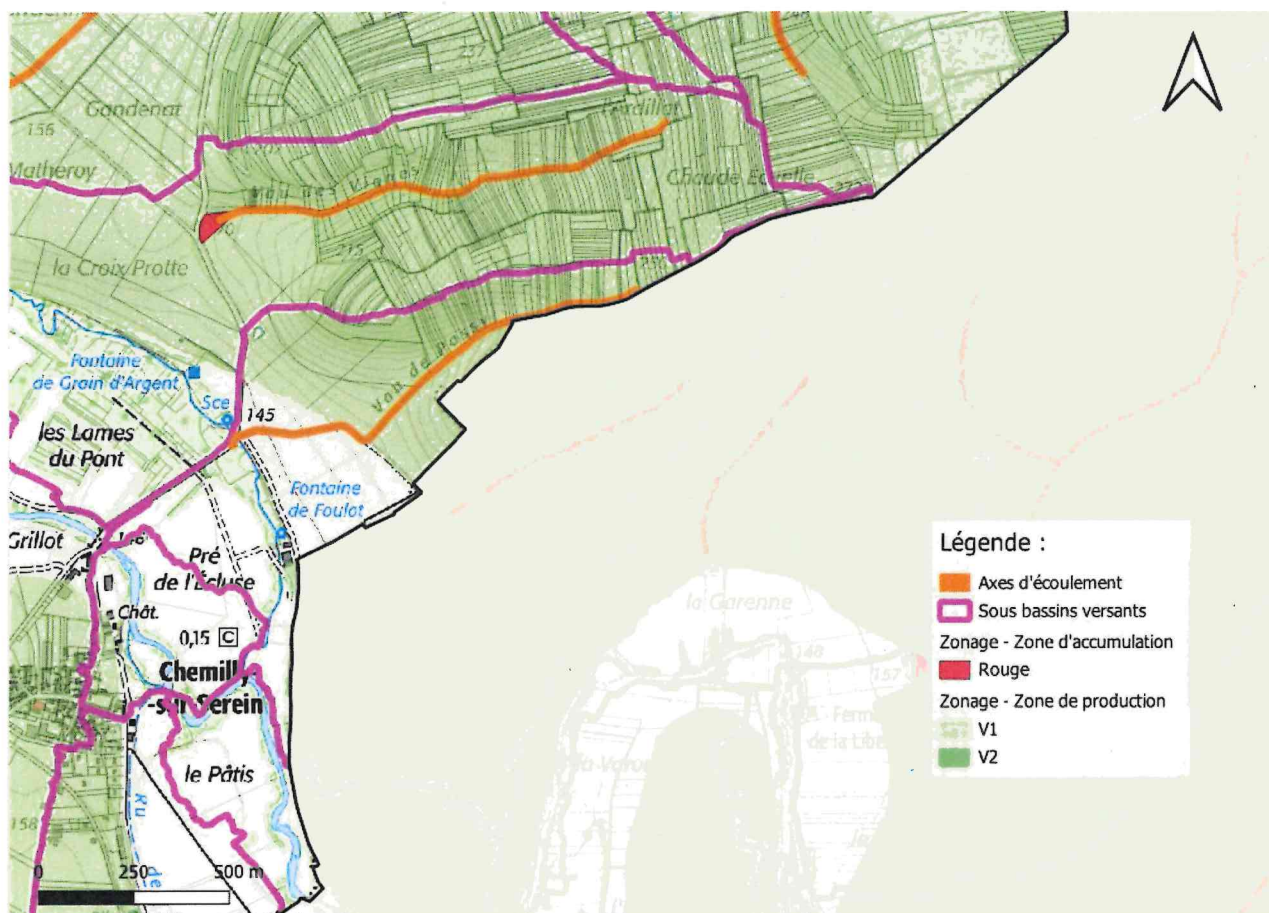
Après une nouvelle étude de la zone, nous pouvons voir que les pentes moyennes à très fortes de celle-ci ne sont pas occupées par des vignes, ce qui n'augmente pas le ruissellement. De plus, des pentes très faibles s'intercalent entre ces pentes fortes et la zone d'activité située à l'aval de ce sous bassin versant. Ainsi, il semble cohérent de classer cette zone en V1.



Carte des pentes

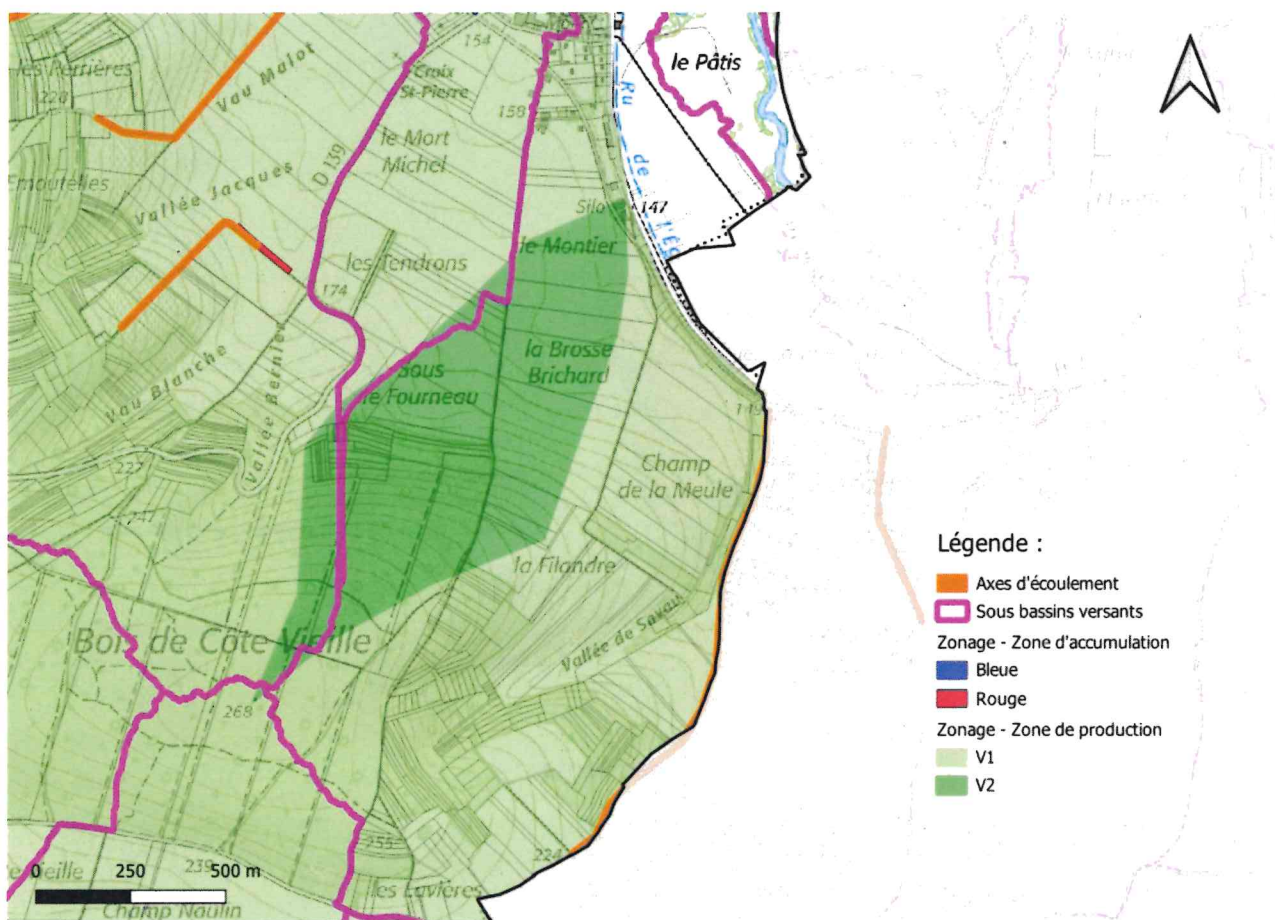


Carte des enjeux



Nouvelle proposition de zonage réglementaire

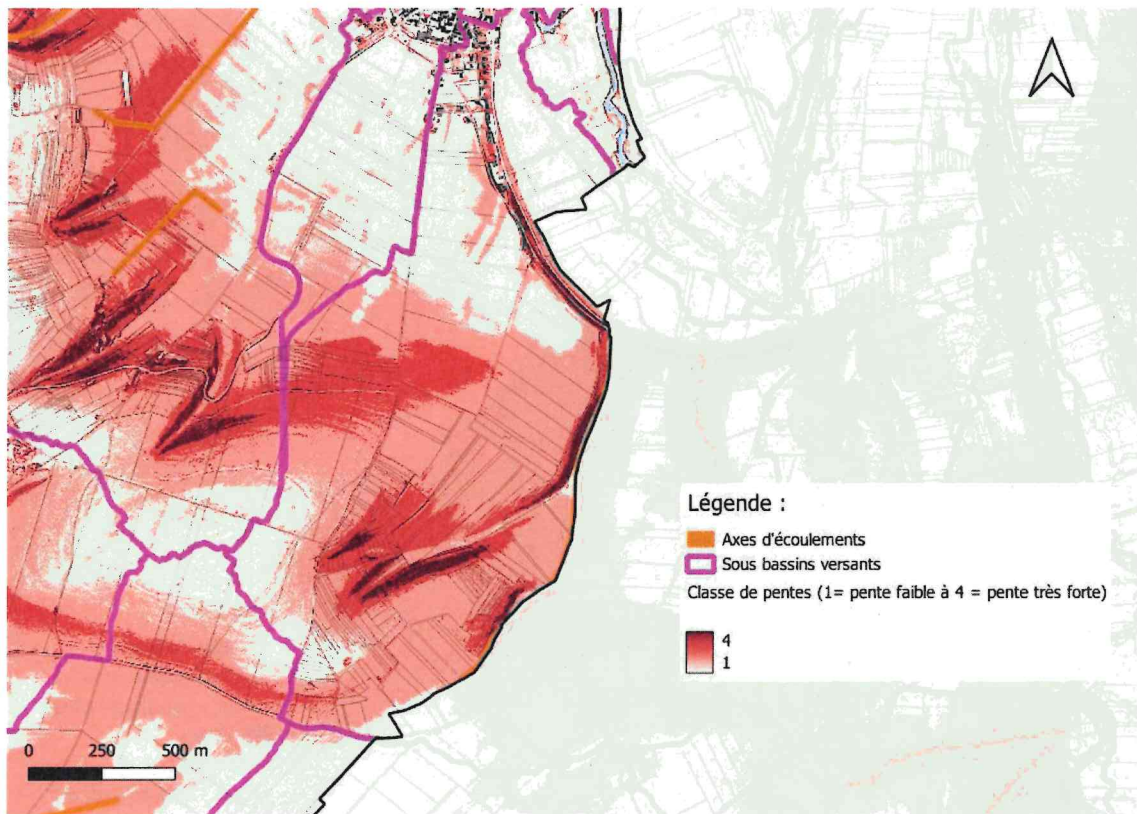
II – Sous le Fourneau, la Brosse Brichard :



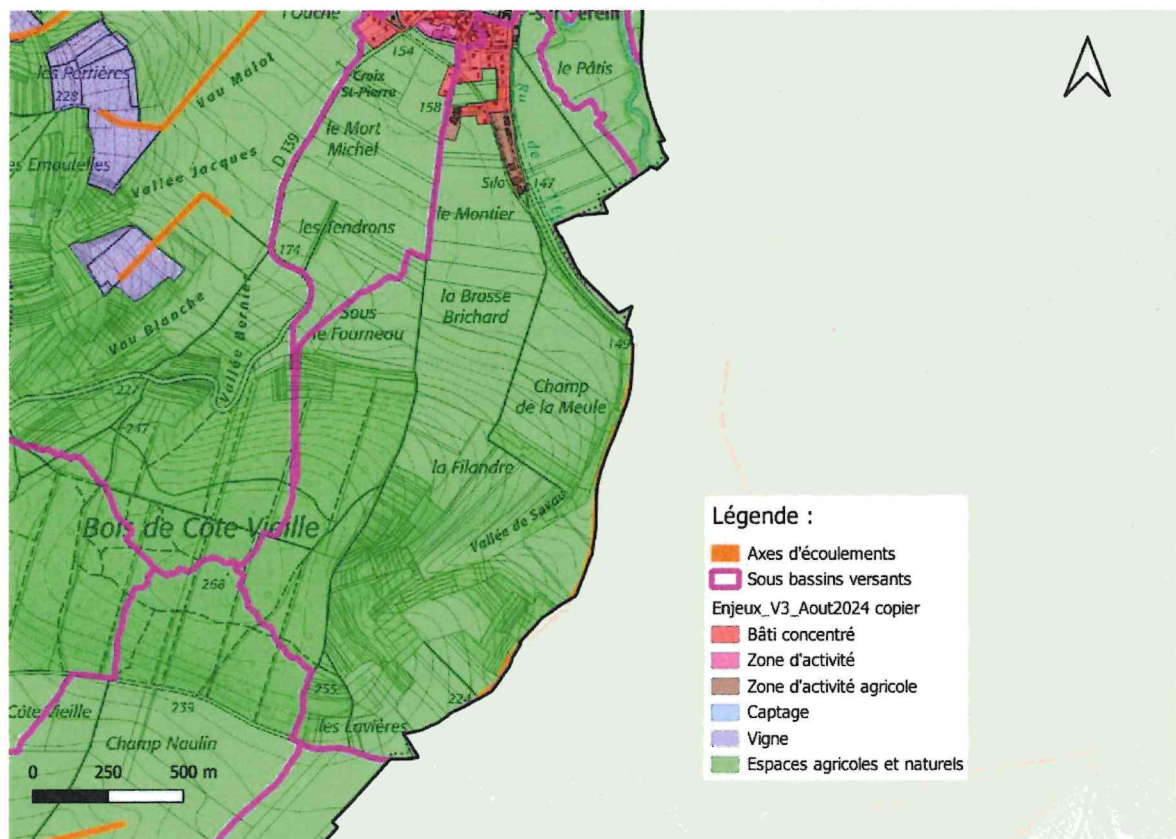
Projet de zonage réglementaire

Le projet de zonage classe cette zone en zone verte V2. Or, la commune trouve qu'elle est surclassée.

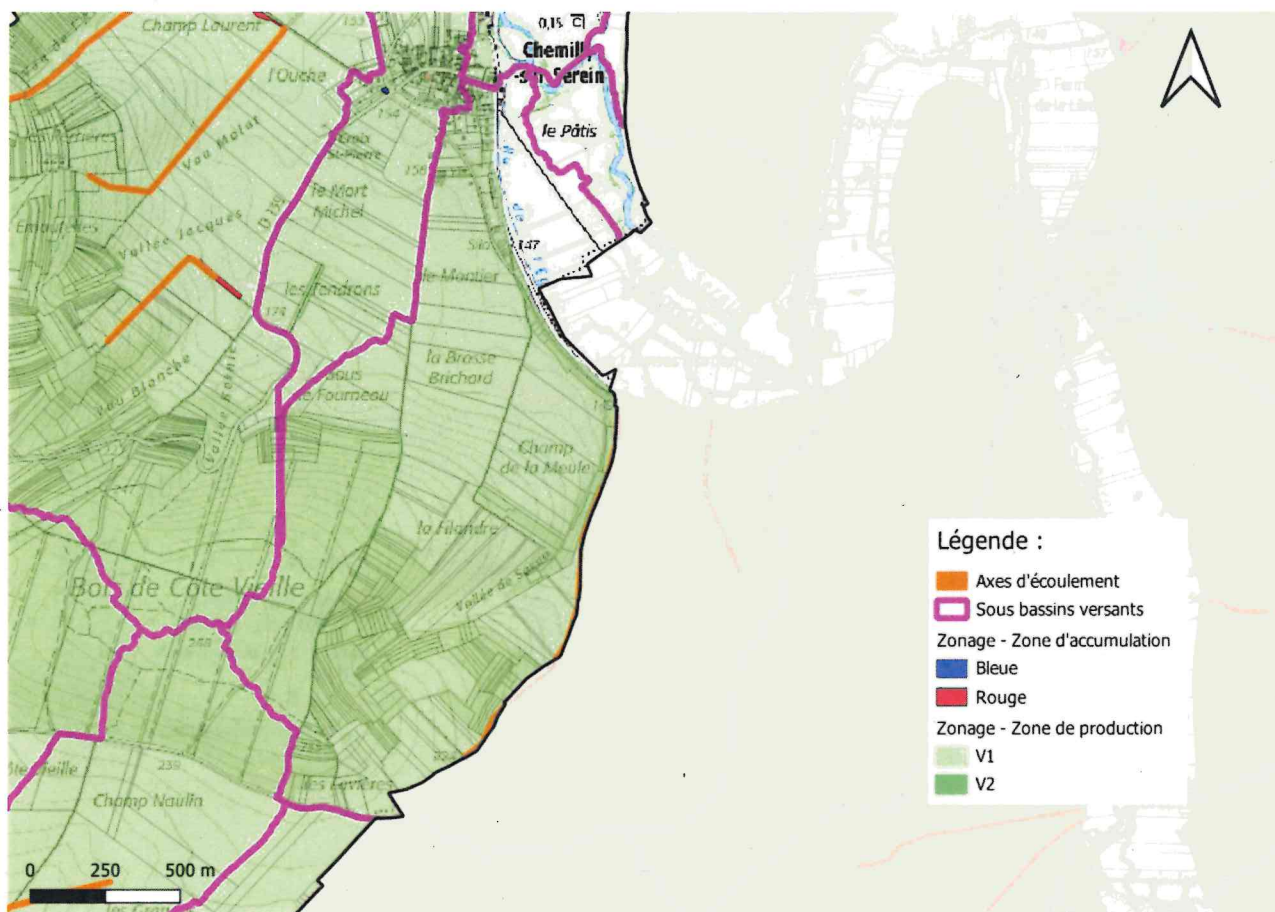
Après ré-évaluation, on note la présence de pentes moyennes à fortes sur les points hauts, ainsi que de pentes faibles dans la partie basse du sous bassin versant. L'ensemble de la vallée est occupé par des espaces agricoles et naturels, ainsi que du bâti situé en aval. Au vu de l'occupation du sol, et de la disposition des pentes, il semble donc cohérent de reclasser cette vallée en zone verte V1.



Carte des pentes

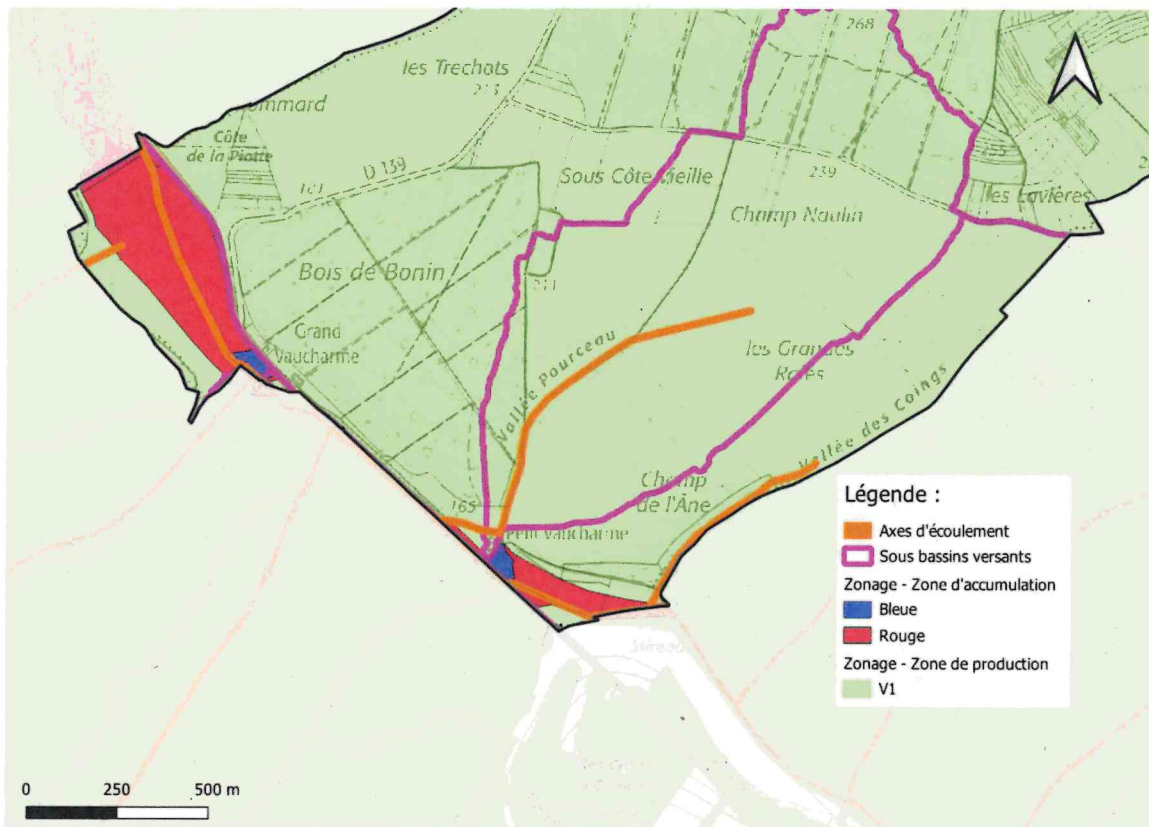


Carte des enjeux



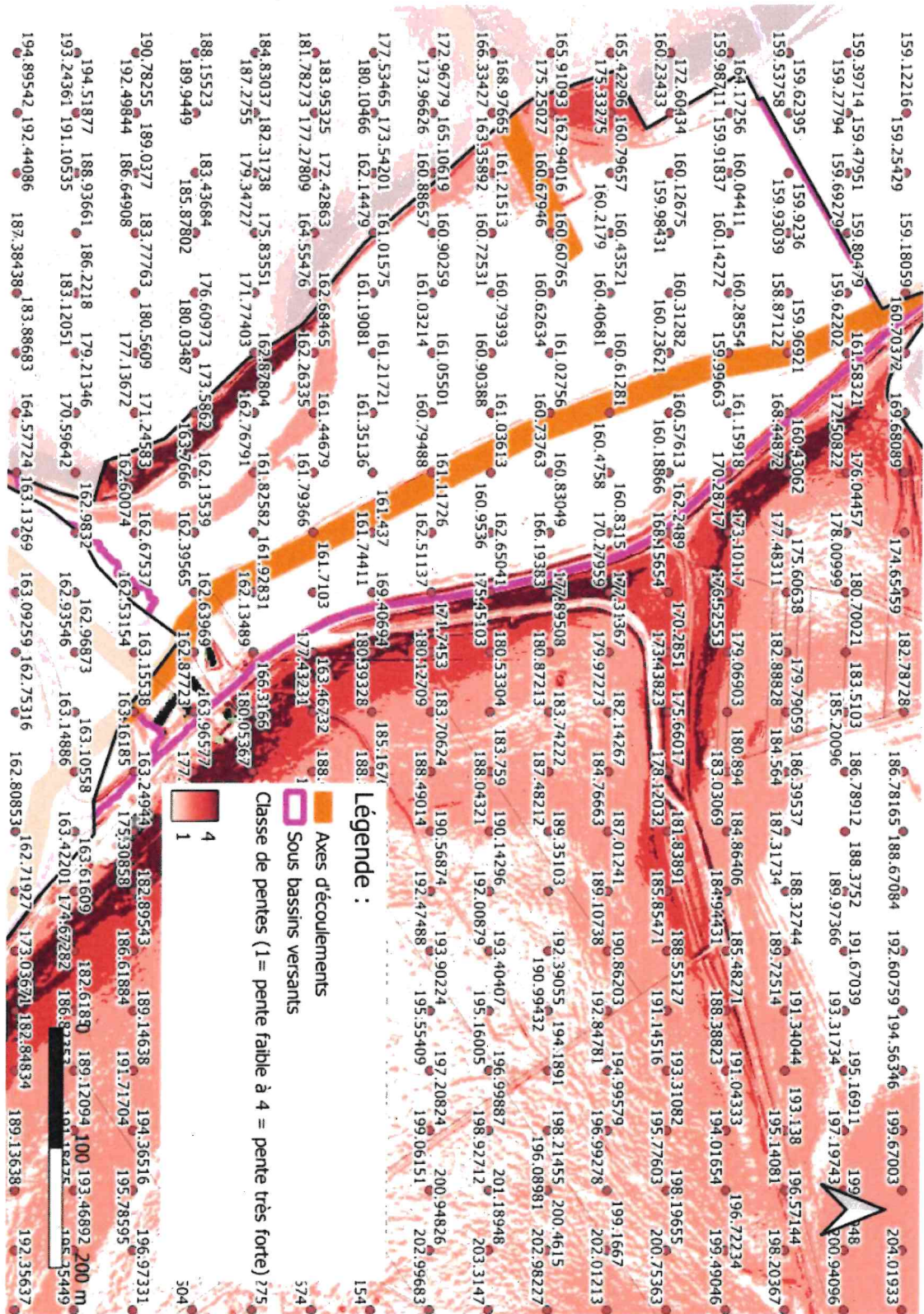
Nouvelle proposition de zonage réglementaire

III – Ru de Vaucharme



Projet de zonage réglementaire

Le projet de zonage réglementaire recense la présence d'une zone d'accumulation dans la vallée du ru de Vaucharme. Les pentes présentes, mais également le relevé Lidar effectué sur cette zone (relevé des points topographiques), confirme la présence d'une zone d'accumulation. Au vu de l'occupation du sol, le zonage appliqué correspond à la méthodologie mise en place dans le cadre de la révision du PPR.



Carte des pentes